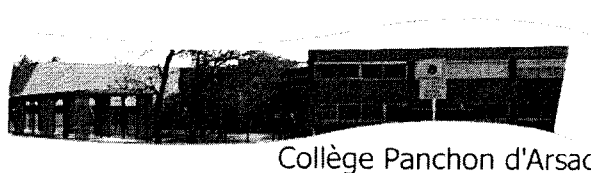




Région académique  
NOUVELLE-AQUITAINE



Collège Panchon d'Arsac

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2018/2019

Quorum : 15

Numéro de séance : 4

Nombre des présents : 25

Date de convocation : 25/03/2019

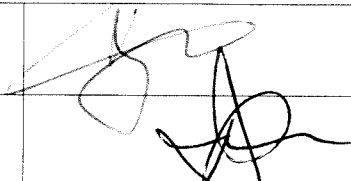
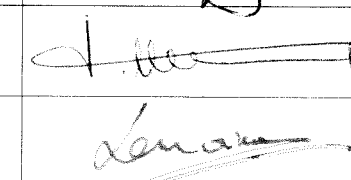
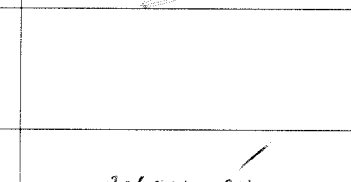
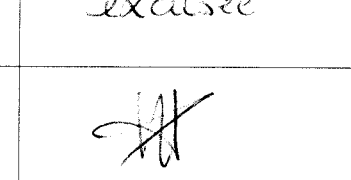
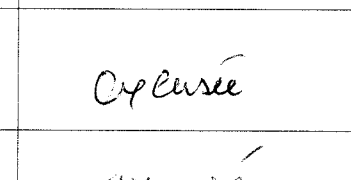
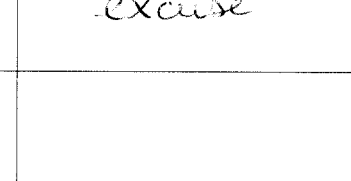
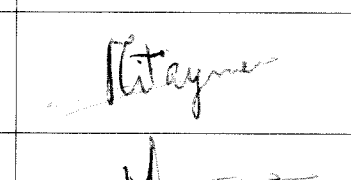
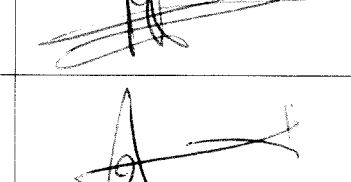
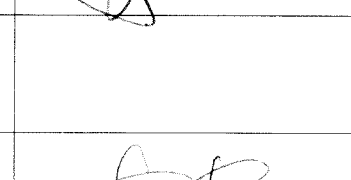
Nombre d'absents excusés : 3

Présidence de : Xavier BUNEL, Principal

SOMMAIRE	Décision	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
DES QUESTIONS TRAITÉES	Avis Vote Extrait Motion			désignation	N°
1) Approbation PV du CA du 14/02/19	Vote				
2) compte financier 2018 et affectation des réserves	2 votes				
3) décision budgétaire modificative	Information				
4) fin de contrat d'occupation précaire d'un logement du collège	Vote				
5) sécurité : compte-rendu de la CHS : mise à jour du DUER et ouverture du registre de dangers graves et imminents	Information				
6) modification du règlement intérieur et compte-rendu du conseil pédagogique du 28/03/19	Information				
7) questions diverses :					
- courrier du Département en réponse à la motion présentée par les représentants des enseignants au					




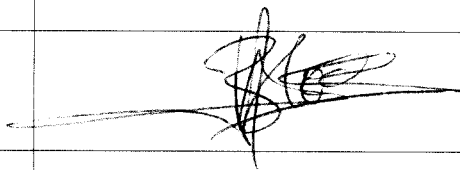
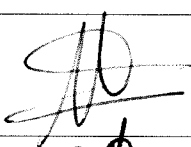
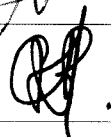
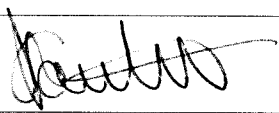



**Liste d'émargement des Membres du Conseil d'Administration 2018 / 2019**  
**Conseil Administration du lundi 8 avril 2019**

Xavier	BUNEL	Principal	
Romuald	REIS	Principal Adjoint	
Marie Chantal	VILLENEUVE	Gestionnaire	
Karine	LEMOINE	C.P.E.	
Pascale	GOT	Représentante du Conseil Départemental	
Anne	SAVIN	Représentante du Conseil Départemental	<i>excusée</i>
Gérard	SONGY	Représentant de la Mairie Arsac	
Florise	SICHEL	Représentante de la Mairie Arsac	<i>Excusée</i>
Georges	MONTMINOUX	Personnalité qualifiée désigné par la DSDEN	<i>excusé</i>
Bernadette	HENRIEY	Représentante de la Communauté de Communes	
Dominique	MITAYNE	Représentant enseignant titulaire	
Muriel	TRAIN	Représentant enseignant titulaire	
Myriam	LADJILI	Représentant enseignant titulaire	
Maud	SEILLIER	Représentant enseignant titulaire	
Emmanuelle	MEILLON	Représentant enseignant titulaire	



Marie-Isabelle	BRUBALLA-LECOCQ	Représentant enseignant titulaire	
Eve	KABEL	Représentant enseignant titulaire	
Anne	TAUZIA	Représentant enseignant suppléant	
Amandine	VIGNOLLES	Représentant enseignant suppléant	
Marjorie	ROUMIEUX	Représentant enseignant suppléant	
Cindy	MENTION	Représentant enseignant suppléant	
Margot	TURCAT	Représentant enseignant suppléant	
Joris	MARTINEZ	Représentant élèves titulaire	
Chris	DI FABIO	Représentant élèves titulaire	
Loudy	LASSERRE	Représentant élèves titulaire	
Nathan	BARRIOL	Représentant élèves suppléant	
Justin	COURTILLET	Représentant élèves suppléant	
Clément	HEMERYCK	Représentant élèves suppléant	
Nathalie	MOSCOPOULOS	Représentant IATOSS Titulaire	
Joëlle	MAURICIO	Représentant IATOSS Titulaire	
Chantal	PERNEGRE	Représentant IATOSS titulaire	
Michelle	MERLIOT	Représentant IATOSS suppléant	



Marie Line	LARGEAU	Représentant IATOSS suppléant	
Sabine	TALAVERA	Représentant IATOSS suppléant	
Xavier	ERISMANN	Parent d'élève titulaire	
Jean-Marc	BLAESS	Parent d'élève titulaire	
Nathalie	MICHEL	Parent d'élève titulaire	
Séverine	MARCHAND	Parent d'élève titulaire	
Cécile	MARINO	Parent d'élève titulaire	
Peggy	HELIOT	Parent d'élève titulaire	
Gwenaëlle	VAUTIER	Parent d'élève titulaire	
Anne	BOUVEUR	Parent d'élève suppléant	
Guy	LEGLISE	Parent d'élève suppléant	
Armelle	MARIN	Parent d'élève suppléant	
Cécile	DROZ-PERROTEAU	Parent d'élève suppléant	
Céline	PEYSSOU	Parent d'élève suppléant	
Debbie	CLIVET	Parent d'élève suppléant	
Stéphanie	ROUGEON	Parent d'élève suppléant	
Valérie	MIQUAU	Agence Comptable	
Marie Angèle	MASSARO	Agent Comptable	





Elèves

**Total**

Le Conseil d'Administration du collège Panchon s'est réuni le lundi 8 avril 2019 sous la présidence de M. Xavier Bunel, Principal. La séance a été ouverte à 17h37, le quorum étant atteint (22 membres présents).

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Moscopoulos, représentante des personnels IATOSS et Mme Eve KABEL, représentante enseignante titulaire.

**M. Le Principal demande l'approbation de l'ordre du jour du présent conseil d'administration :**

M. Blaess souhaite savoir à quelle heure doit arriver Mme Got car le déroulement du conseil d'administration va dépendre de ses réponses. M. Le Principal répond qu'elle s'est excusée de son retard pour raison de réunion plénière au Département de la Gironde.

M. Le Principal propose de bouger l'ordre du jour à l'arrivée de Mme Got.

Mme Ladjili demande s'il serait possible d'aborder les points à l'ordre du jour et de procéder aux votes en présence de Mme Got. Mme l'Adjointe Gestionnaire précise que le bilan de l'exercice 2018 ne sera pas modifié. Si le résultat n'est pas voté, cela impacte sur les réserves et donc sur les séjours.

M. Blaess propose de commencer par les points qui n'ont pas de vote. M. Le Principal répond négativement et indique que Mme Miquau s'est déplacée de l'agence comptable pour le vote du compte financier 2018 et l'affectation des réserves et qu'il convient donc de commencer par ce point.

Concernant l'approbation du compte financier, seul l'ordonnateur et l'agent comptable du collège sont responsables. Le Conseil Départemental n'a rien avoir avec ça.

Les enseignants rétorquent que c'est leur seul moyen de revendiquer. M. Le Principal déclare qu'il préside ici un conseil d'administration selon un ordre du jour défini à l'avance et que chaque administrateur pourra se positionner librement par son vote. Il n'a pas à avoir de pression a priori là-dessus. Par la suite, il prendra ses responsabilités en tant que représentant de l'État car l'établissement doit continuer de fonctionner et qu'il est garant de la continuité du service public d'éducation dans ce collège. Il précise qu'il préfère pour l'instant rester président du CA d'un EPLE et décider avec les membres du conseil.

Mme Ladjili demande une suspension de séance de 10 mn à 17h49, qui est accordée. Les représentants de parents, d'enseignants et d'élèves quittent l'assemblée et sont de retour à 17h57.

**1) Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 14 février 2019 : vote :**

**VOTE :** pour : 8 - contre : 15 (23 présents)

Le PV du CA du 14 février 2019 n'est donc pas approuvé. Aucune réserve n'est faite quant à son contenu.

**2) Compte financier 2018 et affectation des réserves : 2 votes**

Mme l'Adjointe Gestionnaire fait lecture du rapport de gestion et explique les indicateurs de gestion. Il convient de modifier le nombre d'élèves demi-pensionnaires qui est de 635 cette année contre 590 l'an passé. Elle indique que les écritures pour ordre des salaires des AED et AESH (nouveau) sont incluses dans le service Vie de l'Elève.

Arrivée de Mme Clivet, représentante parent d'élève suppléante, à 18h09.

Mme l'Adjointe Gestionnaire fait état des travaux de l'été dernier :

La somme non dépensée fin 2018 pour la rénovation du patio a été utilisée début 2019 pour acheter des végétaux.

Mme Mention souhaite savoir quand le patio sera à nouveau accessible aux élèves. M. Le Principal Adjoint répond que depuis que le patio est condamné, il y a beaucoup moins de problèmes à gérer les flux.

M. Le Principal informe qu'au service Activités Pédagogiques (parcours éducatif et projets), la cible visée était de 13 € par élève. L'établissement a dépensé 11,71 € par élève ; il y a donc de l'argent pour faire des projets.

Pour le service Vie de l'Elève : les projets du CESCO sont souvent gratuits et n'apparaissent pas dans le budget. Il y a donc de l'argent.

Mme l'Adjointe Gestionnaire indique que les factures d'électricité ont été plus importantes à l'inverse des factures de gaz. Mme Roumieux demande si la fuite d'eau du robinet situé dans les vestiaires signalée il y a 15 jours a été réparée. Mme Moscopoulos répond qu'elle l'a signalé à l'agent de maintenance du collège.

M. Le Principal informe l'assemblée que le Conseil Départemental a réduit la facture du reversement à la collectivité de 6 000,00 €.

Il y a 17 % de boursiers dans le collège contre 25 % au niveau national. Une assistante sociale est au collège tous les mardis pour améliorer l'accès aux droits auprès des familles. (fonds sociaux, bourse nationale...). Elle travaillera également en lien avec les MDSI et le parquet des mineurs et assurera le lien avec les familles. Elle va notamment travailler sur les situations en souffrance et reçoit sur rendez-vous.

Une parent d'élève regrette que l'information diffusée auprès des familles ne soit pas aussi explicite. Mme Ladjili demande si elle sera toujours en poste au collège l'an prochain. M. Le Principal répond que Mme Perrier est au collège jusqu'à la sortie en juillet et qu'une demande a été faite pour l'année scolaire prochaine.

M. Le Principal informe les membres du conseil d'administration que le Département de la Gironde a doté le collège à hauteur de 50 000 € en mobilier, matériel de musique et de cuisine. Le cabinet médical d'Arsac a également fait don de mobilier de bureau.

Mme Vautier souhaite savoir à quoi sert le budget infirmerie. M. Le Principal répond qu'il sert à acheter du petit matériel pour l'infirmerie et la vie scolaire (pansements, désinfectant, pack de gel, stéthoscope, thermomètre...). Il sert également à acheter les trousseaux de secours pour les différents séjours.

M. Blaess demande d'où vient cette différence de 200 000 €. Mme l'Adjointe Gestionnaire répond que cette somme correspond à deux sorties d'inventaires votées en conseil d'administration en 2018. Mme Miquau précise que les écritures pour ordre n'affectent pas le compte financier. Elle fait lecture du rapport de l'Agent Comptable.

Mme Roumieux quitte l'assemblée à 18h30.

Mme Ladjili quitte l'assemblée à 18h42 pour animer une réunion sur le séjour à Paris aux parents d'élèves de 6<sup>°</sup>B.

Mme Got arrive à 18h45, venant d'arriver, elle ne prend pas part au vote.

Mme Moscopoulos quitte le conseil d'administration à 18h50.

**Vote : abstention : 14 - pour : 6 (20 présents)**

Mme Moscopoulos rejoint l'assemblée à 18h55.

### **7) Questions diverses :**

Comme évoqué en introduction, Monsieur le principal accepte de modifier l'ordre du jour suite à l'arrivée de Madame la conseillère départementale

- Courrier du Département en réponse à la motion présentée par les représentants des enseignants au conseil d'administration du 14 février 2019 rentrée 2019 : capacité d'accueil :

M. Le Principal informe l'assemblée que le collège d'Arsac a une capacité d'accueil de 700 élèves. La commission de sécurité dit que l'établissement peut accueillir 1 500 personnes avec réserves : l'étage peut accueillir 500 personnes.

Une parent d'élève demande en quelle année a été décidée la capacité d'accueil de 700 élèves. Mme l'Adjointe Gestionnaire répond que cela a été défini en 2008.

Elle demande si une partie des locaux est indisponible. M. Le Principal répond négativement et indique qu'au point de vue des règles de sécurité, chaque salle peut contenir 49 personnes. En cas de PPMS confinement, le SDIS dit que c'est l'usage qui priorise les risques, donc la sécurité de chaque personne étant prioritaire, tout le monde peut se confiner dans les salles de l'étage.

M. Le Principal Adjoint explique aux membres du conseil d'administration les calculs comparatifs d'occupation des salles qu'il a effectués pour 2019/2020 par rapport à 2018/2019 (hors EPS). Actuellement 500 personnes pour 20 salles à l'étage. A la rentrée de septembre 2019 : 540 élèves + 20 adultes à l'étage, donc 2 salles seront inutilisables ; 8 cours de 1,05 heures consomment réellement 2 heures.

Pour le passage cantine il faudra libérer à minima 8 classes entre 11h00 et 11h30 avec 700 demi-pensionnaires contre 635 cette année. Les heures « vie de classe » seront en quinzaine. Il faut également prendre en compte les postes partagés avec d'autres établissements. 490 élèves sont transportés et en prenant en compte tous ces critères il faudra répartir les permanences sur toute la journée et non en début ou fin de journée.

M. Le Principal indique qu'en résumé, il sera possible d'assurer tous les enseignements dans les salles. Mais notre manque de salle risque d'avoir un impact pour les permanences et les séquences « devoirs faits ».

Chris Di Fabio propose l'ouverture du foyer en autonomie pour les élèves tous les jours. M. Le Principal répond que c'est une bonne proposition mais que cela n'absorbera seulement que 8 élèves et que cela ne sera pas suffisant.

Un parent d'élève demande si les sanitaires actuels seront suffisants. M. Le Principal répond que le collège est dans les normes.

M. Le Principal donne la parole à Mme Got.

Elle a refait le point ce jour avec les services du Département. La construction du collège du Pian Médoc en 2022 absorbera une partie des élèves du collège d'Arsac. Le Département prévoit une augmentation de 10 000 élèves d'ici 2024. Il conviendrait donc de construire 20 collèges contre 15 prévus à ce jour. La construction d'un collège coûte 12 millions d'euros.

Un nouveau marché est lancé pour l'acquisition de préfabriqués pour l'ensemble des collèges qui arrivent à saturation. Une grille d'évaluation des priorités et des délais a été établie ; les collèges à plus de 50 effectifs au-delà de la jauge sont prioritaires. Le collège d'Arsac accueillera 49 élèves de plus à la rentrée de septembre 2019, ce qui est gérable sur un court temps. 2 algécos seront livrés en janvier 2020. Les procédures de viabilisation, d'autorisations auprès de la mairie se dérouleront entre septembre et décembre 2019. Elle entend que la proposition peut ne pas convenir mais le Conseil Départemental et la société qui a eu le marché ne peuvent pas aller plus vite ; il y a des normes de sécurité et d'installation à respecter. Des personnes en charge de la logistique du Conseil Départemental viendront aider la direction du collège pour travailler trouver des solutions pour la période de septembre 2019 à janvier 2020.

Mme Train demande si on peut avoir la certitude de la livraison de ces préfabriqués pour janvier 2020. Mme Got répond que cela peut aller très vite mais qu'il convient de faire les choses légalement. C'est la quantité d'algéco sur l'ensemble du département qui pose problème.

Les parents s'étonnent que le Département n'ait pas anticipé cette situation. Mme Got entend et réaffirme qu'il faut un échéancier et répondre aux collèges par priorité.

Mme Ladjili rejoint l'assemblée à 19h21.

M. Le Principal indique que la rentrée sera organisée en fonction des propositions du Conseil Départemental de la Gironde sur la période septembre - décembre 2019. Mme Got indique que le Département étudie pour faire les travaux du self, de l'atelier, ... rapidement et que cela coûte 500 000 € au total. Elle précise que la livraison des préfabriqués était initialement prévue en septembre 2020, mais qu'au vu de l'augmentation des effectifs, le calendrier a été avancé.

Un parent d'élève fait état de la cour de récréation quand il pleut et souhaite savoir si des travaux sont prévus. Mme l'Adjointe Gestionnaire répond que les services techniques du Département passent au collège le lendemain matin.

## **2) Affectation des réserves : vote**

M. Le Principal propose de reprendre l'ordre du jour.

Il précise qu'il convient de voter pour l'affectation des réserves comme suit :

Service général : 8 630.29 € - service restauration et hébergement : 255.54 €

**VOTE :** abstention : 5 - contre : 10 - pour : 9 (24 présents)

M. Le Principal informe l'assemblée que les réserves ne sont pas affectées et que par conséquent, les dépenses d'investissement, de travaux ou liées à des projets pédagogiques prévues ne pourront pas être réalisées.

## **4) Fin de contrat d'occupation précaire d'un logement du collège : 1 vote**

M. Le Principal informe les membres du Conseil d'Administration que la personne qui occupe le logement de fonction a donné son intention de résilier cette convention au 1<sup>er</sup> mai 2019.

---

**VOTE** : pour à l'unanimité (24 présents)

**5) Sécurité : compte-rendu de la CHS : mise à jour du DUER et ouverture du registre de dangers graves et imminents : pour information :**

M. Le Principal évoque les travaux de dernière CHS qui ont abordé le DUER, et la façon de le renseigner.

Mme Mention dit que le niveau d'amiante est préoccupant.

M. Le Principal précise que le DUER est une évaluation suggestive des risques et que ceux-ci sont presque tous traités ou en cours.

M. Le Principal Adjoint indique que l'amiante se situe dans les revêtements de sols du collège. L'amiante est dangereux pour la santé que s'il est volubile. En cas de réfection des sols du collège, des procédures de confinement des lieux en travaux seront mises en place.

M. Léglise intervient sur les marches disloquées des escaliers et par conséquent qui sont dangereuses.

Mme l'Adjointe Gestionnaire répond que les travaux effectués n'ont pas tenus 6 mois. Les agents de maintenance du collège vont regarder comment ils peuvent réparer.

**6) Modification du règlement intérieur et compte-rendu du conseil pédagogique du 28 mars 2019 : pour information.**

M. Le Principal informe l'assemblée que le conseil pédagogique a décidé que ce n'était pas une bonne idée de faire monter seuls les élèves de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> en cours car il en ressort un encombrement et des incivilités dans les couloirs. Aussi, à compter du 29 avril prochain, ces classes seront rangées dans la cour et conduites en salle par leur professeur respectif. Le règlement intérieur ne sera donc pas modifié sur ce point.

Il a également été décidé que les régimes rouge et vert sont transformés en régime 1 et 2 pour ne pas faire confusion avec les carnets de liaison rouge (DP) et vert (Externe).

Une parent d'élève fait remarquer que le règlement intérieur du service restauration n'est pas sur le site du collège. Il sera mis en ligne prochainement.

Toutpanchonlit se déroulera désormais tous les jours à 13h30 ou 15h30 selon semaine A ou B pour une durée de 10 minutes.

Devoirs faits : un module de révision pour le DNB se déroule pendant les vacances de Pâques. Il reste 4 places disponibles à ce jour.

Séminaire pédagogique : il aura lieu le jeudi 11 avril 2019 à 15h30.

**3) DBM pour information :**

Mme l'Adjointe Gestionnaire explique la répartition des reliquats de subvention de l'Etat et du Conseil Départemental de la Gironde au 31/12/2018.

Elle informe Mme Got qu'un audit concernant les dates de restructuration du self devait avoir lieu fin mars. Le collège est toujours en attente.

**7) Reprise des questions diverses :**

- relation enseignants / parents :

M. Le Principal informe l'assemblée d'un conflit entre une parent d'élève et une enseignante. Les rapports sont concordants ; l'échange a été compliqué mais courtois des deux côtés. Ces deux personnes ont besoin du soutien de la communauté éducative. Il faut faire de la médiation. Il invite la communauté éducative à accorder son soutien à l'une et à l'autre.

Mme Ladjili dit que l'enseignante s'est sentie agressée et non en conflit et que le courrier fait par l'équipe enseignante a été rédigé pour alerter car beaucoup de parents sont agressifs.

M. Le Principal Adjoint dit que le service de vie scolaire et le secrétariat de direction ne sont pas épargnés non plus.

Mme la CPE remercie M. Erismann pour son soutien qui a apaisé à plusieurs reprises les choses lors de conflits avec la vie scolaire l'an dernier.

Informatique :

M. Le Principal remercie le Département pour les dotations régulières en matériel informatique mais souligne cependant que certains périphériques (écrans, claviers) ne sont pas toujours indispensables.

M. Le Principal Adjoint souligne que la société qui a le marché actuellement propose des prestations

---

inférieures à l'entreprise qui détenait ce marché jusqu'alors, notamment concernant le choix des ordinateurs.

- Plaine de Soubeyran :

M. Le Principal souhaite faire remonter à la mairie d'Arsac que le collège n'a pas été averti de l'arrivée des forains sur la plaine de Soubeyran, tout comme l'an dernier, ce qui pose des problèmes d'organisation pour les professeurs d'EPS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h12.

